

31 12 1999
DND, G. E.I
~~_____~~

CLISE

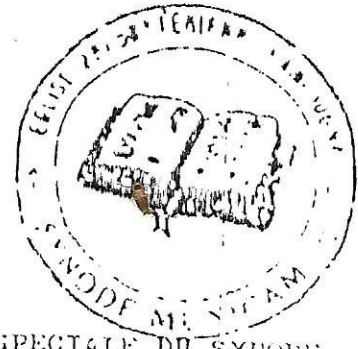
RESBYTERIENNE

AMEROUAISE

(E.P.C.)

YHODE

MUNICAM



COMMISSION JURIDIQUE SPECIALE DU SYNODE

En religion

LES PRINCIPALES DECISIONS

que nous avons de prendre

PRISES PAR LA COMMISSION

JURIDIQUE SPECIALE DU SYNODE REUNIE à ELAT.

LE 29.12.99

JUGEMENT :

- 1 - La Commission Juridique demande au Synode Munitam de dissoudre le présent bureau exécutif du Consistoire NTEM et l'installation d'un nouveau bureau séance tenante.
- 2 - La Commission Juridique du Synode Munitam recommande au Consistoire NTEM de lever la suspension du Pasteur ELOHO ELOHO JEAN PIERRE séance tenante.
- 3 - La commission Juridique recommande au Consistoire NTEM de mettre sous discipline (suspension) les Pasteurs ci-après pour insubordination et mépris aux Juridictions et auteurs des troubles.
 - REV. GYOMO MAMASSE.
 - REV. NVELE ALBERT.
 - REV. MVONDO JEAN JOLLY.
 - REV. EFFA JEAN PIERRE.
- 4 - La Commission Juridique du Synode Munitam recommande au Consistoire NTEM de recommander aux sessions des Paroisses concernées de mettre sous discipline les Anciens d'Eglise ci-après nommés pour mépris à l'égard des juridictions,
 - M. BENDO LE MFOU'OU JEAN
 - M. MVONDO MAURICE
 - Mme MVONDO BLANCHE.
- 5 - La commission Juridique demande au Synode Munitam de retirer sa confiance au Pasteur MEDJO PHILIPPE actuel Trésorier Général de l'E.P.C.
- 6 - La commission Juridique recommande au Consistoire NTEM la dissolution de l'A.M.A.H qui réunit les divisions au sein du Consistoire
- 7 - Les épouses des Pasteurs ne pourront désormais être délégués dans les Paroisses où exercent leurs maris.
- 8 - Le nouveau bureau du Consistoire NTEM doit présenter la liste des délégués à l'Assemblée Générale de l'E.P.C. au conseil Général du Synode MUNITAM le 30.12.99
- 9 - Le nouveau bureau du Consistoire Ntem est tenu de procéder à de nouvelles affectations dans l'esprit de justice et d'équité.
- 10 - La Commission juridique redemande au Synode Munitam d'informer les Banques de la place du changement intervenu à la tête du Consistoire pour le dépôt d'une...

de signature d'autre part à compter du 29.12.1999.

Nous terminons les travaux par la Prière du REV. PASTEUR EFANDEN
LEMON, CHAIRMAN de la Commission Juridique.

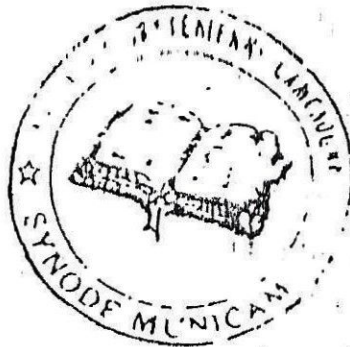
POUR LA COMMISSION JURIDIQUE SPECIALE

LE SECRETAIRE

(Signature)

ANCIEN JEAN MARC

NDONG ONDJIT



LE PRESIDENT

(Signature)

REV. PHILEMON

EFANDEN